Rapport de gestion de l'année comptable 1910-1911 de la S.d.P.S. & A.S. adressé à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale de 1911

Autor(en): **Loosli, C.A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1911)**

Heft 111

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624362

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

25 juin 1911. Dimanche. Avant l'Assemblée générale (à 9 h. du matin) visite à la collection de tableaux au musée industriel. 10 h. Assemblée générale dans l'Aula du Collège cantonal (et non pas à la salle des assises, comme cela fut dit d'abord). 1 h. banquet à « l'Ochsen ». Après le banquet promenade au Belvédère (Alpenzeiger).

Rapport de gestion

de l'année comptable de 1910—1911 de la S. d. P. S. & A. S. adressé à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale de 1911.

L'année de gestion de 1910—1911 qui va toucher à sa fin a été une année pleine de labeur et d'organisation intérieure. Par l'introduction du système représentatif au Comité central il a fallu avant tout trouver un mode expéditif pour liquider les affaires courantes toujours plus nombreuses. Après de longs tâtonnements nous croyons y être arrivé aujourd'hui et nous espérons que, l'habitude aidant, notre organisation sera à l'avenir de plus en plus utile à chacun de nos membres et servira de mieux en mieux les intérêts de la communauté des artistes suisses.

Plus d'une fois le secrétaire a eu l'occasion de seconder de ses bon offices des concours artistiques et de les influencer dans le sens des idées de notre société. Les autorités fédérales et cantonales, elles aussi, se montrent de plus en plus accessibles aux désirs que formule à mainte occasion notre organisation.

Si nous réussissons encore à mener à bonne fin la réglementation légale du droit des auteurs, réglementation dont nous parlerons encore dans la suite, notre société aura fait un bon pas en avant pour affermir la position sociale et morale des artistes suisses.

Secrétariat central.

Par le fait de la réorganisation de notre société, l'importance du secrétariat a sensiblement augmenté. Les correspondances sont devenues de plus en plus nombreuses, non seulement par le fait de l'éloignement des différents membres du Comité central, mais aussi par le fait que maint membre a compris l'utilité que pouvait avoir pour sa personne l'institution du secrétariat. Aussi le Secrétariat eut à différentes reprises a sauvegarder les intérêts professionnels et artistiques de certains membres. Il serait désirable pourtant que les membres fassent de plus en plus appel aux services du secrétaire et surtout qu'ils se fassent un devoir strict, d'informer celui-ci de tous les faits touchant les intérêts de la société et des artistes suisses, afin qu'il soit mis à même d'en référer au Comité central. Il s'agit là surtout de cas de violation de droits d'auteurs et de conditions de concours inacceptables pour les artistes.

Les rapports du Comité central avec les sections

ont été des plus satisfaisants. En général les sections consultées sur tel ou tel point ont répondu avec plus de célérité que cela ne fut le cas les années précédentes, toutefois il est à désirer que ce contact maintenant établi devienne de plus en plus intense.

Jadis plusieurs sections furent souvent considérablement en retard avec le versement des cotisations annuelles. C'est le mérite de notre énergique caissier central M. Righini, d'avoir considérablement améliorée cette situation, et nous espérons beaucoup que, là aussi, les sections s'habitueront à plus d'ordre et de promptitude.

Expositions.

La bonne foi de l'ancien Comité central et du secrétaire ayant été surprise et les précautions indispensables dans les engagements réciproques entre le Nemzeti Szalon et notre Société ayant été négligés, l'exposition de **Budapest** a failli tourner en catastrophe financière pour notre Société. Le Comité central eut à s'occuper à differentes reprises avec cette grosse mésavanture et finalement par un acte de grande générosité, M. le président central tranche la question en couvrant de ses propres fonds le déficit. Qu'il nous soit permis de lui adresser ici encore nos remerciements les plus chaleureux au nom de la société. Nous tenons de même à remercier M. Rœlli qui a bien voulu nous conseiller dans cette pénible affaire et qui nous a laissé bénéficier de sa haute compétence et nous a empêché de continuer les maladresses commises. Qu'il veuille bien nous continuer la grande sympathie qu'il n'a cessé de nous témoigner. M. Righini présentera un rapport sur cette affaire à nos assemblées du 24 et 25 juin.

En outre notre société organisa une exposition à **Dresde et Breslau** qui fut bien accueillie par la presse de céans, mais à laquelle rien ne fut vendu.

Le **Salon de 1910 à Zurich** contenta en géneral nos membres. Il démontra que notre société marche en tous cas à la tête du mouvement artistique suisse et qu'elle n'a aucunement à redouter les efforts des sociétés concurrentes. Les ventes furent satisfaisantes et l'intérêt du public ne laissa rien à désirer.

Il en est de même du **Turnus de 1911** organisé pour la première fois d'après la convention qui nous lie depuis une année au « Kunstverein suisse ».

Le Comité central engage vivement les membres de la Société à participer d'une façon toujours plus importante à ces expositions.

Quant à l'exposition de **Rome** l'exiguité des locaux et le petit nombre des œuvres exposées, ne nous a pas permi de donner à cette manifestation artistique l'importance qu'elle devrait avoir. Il faudra tâcher une autre fois à donner à nos participations aux expositions internationales une importance mieux en rapport avec celle des autres Etats ou bien alors nous abstenir complètement.

Enfin le Comité central est en train d'aménager une exposition de la Société à Genève que vous connaissez. Elle a été faite dans le principal but de permettre à tous les membres d'exposer au moins une de leurs œuvres et nous avons eu le plaisir de voir la Confédération lui accorder une somme de 2000 fr. pour son organisation et de décider de consacrer à des achats une somme importante.

En général nous avons fait la constation que les expositions étrangères qu'organise notre Société n'ont plus comme au début le don d'attirer nos membres. Cela provient d'une part de l'échec que nous avons essuyé à Budapest et de l'autre du fait qu'en la dernière année et l'année courante il y a décidément trop d'expositions, de sorte qu'il est impossible aux artistes de participer à toutes, d'autant plus que les résultats matériels sont en général assez peu satisfaisants. Aussi le Comité central est d'avis, qu'il sera bon de restreindre à un minimum ces entreprises aussi longtemps que l'intérêt des sociétaires pour ces expositions n'est pas plus intense.

Le Jurysannuel

a fonctionné une fois pour notre exposition de Dresde. Il s'est trouvé que la majorité de ses membres s'étant fait excuser, il nous manquait un nombre suffisant de suppléants pour les remplacer. C'est pour cette raison que le Comité central vous propose d'augmenter le nombre des suppléants du jury annuel et de porter ce chiffre à 10.

La révision des statuts

telle quelle avait été votée per l'assemblée générale de l'année dernière, a été combattue par M. Trachsel pour vice de forme. Mr. Trachsel contestait à l'assemblée générale le droit de l'introduction de l'alinéa admettant les étrangers comme membres de notre Société, parce que, d'après lui, cette proposition n'avait pas été portée à la connaissance des sociétaires en temps utile. Le Comite central reconnaissant le bien-fondé de cette protestation en ce qui concerne l'admission des étrangers, soumet donc de nouveau cet article des statuts à la discussion des assemblées. D'après le nouveau Code civil suisse, l'inscription au régistre de commerce sera inutile à partir du 1er janvier 1912.

Nos membres passifs.

Le nombre de nos membres passifs va sans cesse en augmentant, mais le Comité central est persuadé que l'on pourrait faire bien avantage encore pour en gagner. L'appel urgent adressé aux sections et aux membres dans le nº 108 de „L'Art Suisse" n'est pas resté sans effet, mais il faut travailler bien davantage encore, afin d'arriver à grouper dans la catégorie de nos membres passifs toutes les personnes en Suisse et à l'étranger qui s'intéressent à nous et qui nous veulent du bien. Il est évident que ce travail doit être avant tout celui des sections et des membres, étant donné que ni le Comité central ni son secrétaire ne sont à même de faire partout la propagande personnelle qui seul conduit au but.

La rédaction de „L'Art Suisse"

Notre journal se borne à référer sur les affaires intérieures de la Société et restera jusqu'à nouvel ordre une feuille de renseignements officiels et officieux seulement. Il serait à désirer que les membres s'habituent de plus en plus à le lire, car il nous arrive souvent des réclamations ou demandes de renseignements qui pourraient être évitées, si les sociétaires se donnaient la peine de suivre les publications mensuelles de notre organe.

Budget et cotisations annuelles.

Le budget faisant l'objet d'un rapport spécial du caissier central, nous ne nous n'y attardons pas quant à la cotisation annuelle; le Comité central vous propose de voter la même que l'année dernière, soit dix francs pour les membres actifs.

Droits d'auteurs.

La législation fédérale future sur la protection des droits des artistes a été l'objet de la sollicitude spécial du Comité central et de son secrétaire, qui fit élaborer un rapport juridique à ce sujet par M. le docteur en droit, Curti à Zurich. Le secrétaire soumit ce rapport avec l'énumération de nos postulats au département fédéral de Justice et de Police et celui-ci voulut bien l'informer que notre Société sera invitée en son temps de formuler ses désirs d'une manière plus précise encore, probablement par la voie d'une représentation dans une commission extraparlementaire composée des partis intéressés, que constituera en temps utile le Conseil fédéral afin de se documenter sur cette matière d'une si haute importance pour chacun de nous. Nous saisissons avec plaisir l'occasion de remercier ici M. le Dr. Curti de ses précieux services et de le prier de garder à notre Société la chaleureuse sympathie qu'il n'a cessé de nous témoigner.

Affaires diverses.

Parmi les affaires diverses que traita le Comité central dans le courant de l'année de gestion qui va toucher à sa fin, celle du concours du monument international de l'Union télégraphique a été la plus passionnante. Le Comité central chargea comme vous le savez son secrétaire de formuler la protestation que vous connaissez, et de mobiliser aussi les sociétés d'artistes à l'étranger. Elles protestèrent en effet, à savoir la Société Nationale des beaux-arts (Paris), la Société des artistes français, l'Union des architectes français, le « Deutsche Künstlerbund », — toutes adressèrent au Conseil fédéral leurs protestations contre le fait que par un truc d'interprétation du programme on ait frustré plus de 80 artistes du fruit légitime de leur labeur. Le succès fut absolument nul, le Conseil fédéral ne revint pas sur la décision inique du jury et émit un second concours au terme prévu par le programme du premier.

Voilà en grands traits le compte rendu des faits et gestes de votre Comité central.

Bumpliz, le 16 mai 1911.

Au nom du Comité central,
Le Secrétaire central:
C. A. Loosli.

Exposition de la Société au Musée Rath, Genève.

Avis aux exposants. Les exposants dont le bulletin d'adhésion est parvenu à la date fixée au secrétaire de l'exposition et qui n'auraient pas reçu les **bulletins d'envoi** sont priés de les réclamer de suite au secrétariat Musée Rath, Genève.

Les exposants habitant l'étranger sont priés de se munir des passavants de douane indispensables pour le remboursement des frais de douane, qui sont percés à l'entrée en Suisse.

Les exposants habitant l'étranger sont priés de faire prescrire sur la lettre de voiture :

„Avec demande de passavants à la frontière suisse".

Il est rappelé aux exposants que les bulletins d'envoi doivent être retournés (en double exemplaire) au secrétariat de l'exposition, Musée Rath, Genève, avant le 20 juin. Les œuvres d'artistes n'habitants pas Genève doivent être envoyées au Musée Rath (à l'adresse indiquée sur l'étiquette jaune) dès le 10 juin et jusqu'au 30 juin dernier délai.

Les œuvres d'artistes habitant Genève doivent être livrées au Musée Rath (entrée par la porte de derrière) le vendredi 30 juin de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Le jour de l'ouverture de l'exposition sera indiquée dans le nº de juillet de ‚L'Art Suisse'.

Gustave Maunoir.

Concours „B"

pour la confection d'une vignette pour l'Exposition Nationale Suisse à Berne. 1914.

Conditions.

Art. 1.

Il est ouvert pour la confection d'une vignette destinée à figurer sur différents imprimés émanant des organes de l'Exposition Nationale Suisse qui aura lieu à Berne en 1914, un concours auquel sont admis à prendre part tous les artistes suisses ou demeurant en Suisse.